

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 juillet 2017, a approuvé :

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION PP17-14012 intitulé : « Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages et de 10 logements sur la propriété située aux 7519-7521, rue Boyer en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).» L'objet du présent projet est d'adopter une résolution à l'effet de permettre la démolition du bâtiment situé aux 7519-7521, rue Boyer et la construction sur ce site d'un bâtiment résidentiel de 3 étages et de moins de 12 mètres de hauteur, comptant 10 logements, à certaines conditions. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique. Ce projet déroge aux dispositions des articles 22, 25, 119, 576 à 586, 590 et 602 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) et vise la zone 0300 qui se situe entre les rues Villeray, Jean-Talon et Saint-André et de l'avenue Christophe-Colomb.

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION PP17-14013 intitulé : « Accorder, par résolution, l'usage « centre d'activités physiques » de la catégorie C.2, au rez-de-chaussée et au sous-sol du bâtiment situé aux 3331 à 3333, rue Bélanger, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).» L'objet du projet de résolution est à l'effet d'autoriser l'usage l'usage « centre d'activités physiques » de la catégorie C.2, au rez-de-chaussée et au sous-sol du bâtiment situé aux 3331 à 3333, rue Bélanger. Ce projet déroge aux dispositions de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) et vise la zone 0554 qui se situe sur la rue Bélanger, entre la 12^e et la 15^e Avenue.

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1), ces premiers projets de résolutions feront l'objet d'une assemblée publique le **13 juillet 2017 à 18 h**, au 405, avenue Ogilvy, salle 200.69 à Montréal.

3. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera les projets de résolutions ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.

4. Ces projets de résolutions contiennent des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

5. Les projets de résolutions et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement, située 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles d'ouverture.

Fait à Montréal le 5 juillet 2017

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication :
[Le Devoir, édition du 5 juillet 2017](#)